



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Ville de Toulon

(En application de l'article L 2313-1 du CGCT)

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Il est composé de 2 sections :

- La section de fonctionnement, qui regroupe les ressources régulières (produits des services, dotations et participations de l'Etat, recettes fiscales) et les dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'ensemble des services communaux
- La section d'investissement concerne des opérations non répétitives, elles ne sont pas renouvelables à l'identique chaque année. Il s'agit d'opérations liées aux projets de la Commune, à moyen et long terme. Les recettes d'investissement comprennent des dotations de l'Etat, des subventions, de l'emprunt et de l'autofinancement.

Résultat Global de clôture :

	2018	2019
Résultat de fonctionnement	37 565 343,29	52 826 729,66
Résultat d'investissement	-12 089 725,76	- 31 221 167,31
Résultat global de clôture	25 475 617,53	21 605 562,35

1/Des taux de fiscalité maintenus au niveau de 2001: Pour la 19^{ème} année consécutive, les taux de fiscalité locale n'ont pas augmenté.

	Taux inchangés depuis 2001	Taux des villes de même strate
Taxe d'habitation	19,35 %	21,34 %
Taxe Foncier Bâti	23,90 %	24,11 %
Taxe Foncier Non Bâti	29,97 %	45,38 %

2/Des charges de fonctionnement maîtrisées :

	2018	2019	% d'évolution
Dépenses de gestion courante	184 491 832	156 985 500	-15 %
Dépenses réelles de fonctionnement	187 598 894	159 510 126	-15 %

Soit **929 € /habitant** (1 151 € par habitant pour les villes de même strate)

3/Des investissements majeurs qui améliorent le cadre de vie :

- Dépenses d'équipement réalisés : 35 961 286 €

4/Un niveau d'épargne soutenu, reflet d'une bonne santé financière de la Ville de Toulon :

	2018	2019	% d'évolution
Recettes réelles de fonctionnement (hors produit de cession)	218 025 259	200 022 923	-8 %
- Dépenses réelles de fonctionnement	187 598 894	159 510 126	-15%
= Epargne Brute	30 426 365	40 512 797	+ 33 %

Cette épargne permet à la Ville d'autofinancer une partie de ses investissements et de minimiser le recours à l'emprunt.

5/Une dette 2,6 fois moins importante que les autres villes de même strate :

- Stock de dette au 31/12/2019 : **76 381 135 €**
- Encours de dette par habitant : **445 €** (1 104€/habitant pour les villes de même strate)

Une épargne brute élevée couplée à un niveau d'endettement mesuré, est un gage de bonne santé financière. Le ratio [épargne brute/stock de dettes] est fréquemment utilisé dans les analyses financières des villes. Il indique en combien d'années la commune pourrait rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute.

- Moins de 8 ans => une commune est en zone verte
- Entre 8 et 11 ans => une commune est en zone médiane
- Entre 11 et 15 ans => une commune est en zone orange
- Au-delà de 15 années => une commune est en zone rouge

Le ratio de la Ville de Toulon est de **1,9 années**, il faudrait donc à la Ville à peine 2 années d'épargne pour rembourser l'intégralité de son stock de dettes, preuve de son excellente solvabilité.